

ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UNE LAPL(A) ET RECOMMANDATION DTO / ATO

(Le FE vérifie ce formulaire à l'aide du carnet de vol et la validité des certificats théorique et médical.)

Pensez à remplir ce formulaire électroniquement avant de nous l'adresser

CANDIDAT(E) TITULAIRE D'UNE AUTRE LICENCE							
REGLEMENT	NOM de naissance (MAJUSCULES) NOM d'épouse (MAJUSCULES) Prénom(s) (tels qu'inscrits sur la pièce d'identité)						
(UE) 1178/2011 PART FCL.110.A	Titulaire d'une LAPL(S) ou d'une SPL avec extension TMG FCL.110.A b)		Titulaire d'une licence <u>européenne</u> dans une autre catégorie d'aéronef <mark>OU</mark> d'un Brevet de Base FCL.110.A c)				
Exigences minimales	réglementaires	réalisées	réglementaires	réalisées			
Crédit d'expérience antérieure	Exp : 21 h sur TMG après annotation de l'extension TMG	h mn 🛈	Crédit décidé par le DTO / ATO : 50% max du temps de vol total en tant que PIC dans une autre catégorie d'aéronef : 15 h max	h mn ①			
2. Formation - Instruction au vol en DTO / ATO	3 h de vol sur avion** comportant :	h mn 2	heures complémentaires en double commande sur avion	h mn ②			
	10 décollages et atterrissages		6 h de vol en solo supervisé sur avion comportant :	h mn 3			
	en double commande		3 h de vol en campagne en solo	h mn			
Date de début de formation	10 décollages et atterrissages en solo supervisé		1 vol de 150 km (80 NM) en campagne en solo	Départ à LF			
Date de fin de formation (dernier vol en solo ou en double commande)	un examen pratique (niveau théorique adéquat requis conformément au FCL.135.A a.2)	Date :	au cours duquel 1 atterrissage avec <u>arrêt complet</u> doit être effectué sur 1 aérodrome différent de l'aérodrome de départ. Escale à LF Arrivée à LF				
Total *	21 h sur TMG + 3 h sur avion **	h mn 1 h mn 2	30 h	h mn ①+②+③			

^{*} FCL.110.A a 1) : l'instruction au vol en double commande doit être effectuée sur la même classe d'avion ou de TMG que celui utilisé pour l'examen pratique.

^{**} FCL.135.A a) : la LAPL(A) est délivrée avec la qualification de classe avion (SEP) si les conditions de la partie grisée sont remplies, sinon la LAPL(A) est délivrée avec la qualification de classe TMG.



		RECOMMANDATION DTO /	ATO (à compléter e	n MAJUSCULES)		
Nom de l'organisme de formation ayant assuré la formation pratique				N° d'enregistrement DTO / ATO		
		Personne compétente po	our engager cette res	ponsabilité		
М	M Nom Prénom					
M^{me}	Téléphone		Courriel (lisible et en minuscules)			
		FCL.030 b) et qu'il (elle) est recon		ivi une formation pratique conforme au règlement UE N°1178/201° ésenter à l'épreuve d'aptitude pratique en vue de l'obtention d'une		
Fait à	L	e	Signature			